

Qu'est-ce qu'être riche aujourd'hui ?

Comment évolue la richesse ?

Activités pour l'élève



Introduction

Document 1 : Revenus élevés

Les revenus des sportifs en France			
	Sport	Revenus annuels	
		en millions d'euros	en année de SMIC*
F. Ribéry	Football	11,4	866
T. Parker	Basket	11,2	851
K. Benzema	Football	11,0	836
T. Henry	Football	9,2	699
E. Abidal	Football	7,5	570
S. Nasri	Football	7,3	554
S. Loeb	Automobile	7,2	547
Y. Gourcuff	Football	6,8	516
B. Diaw	Basket	6,1	463
P. Evra	Football	6,0	456

Ces données comprennent des éléments officiels (primes), l'évaluation des revenus annexes (primes d'engagement, sponsors) et des salaires. Ils n'intègrent pas les revenus privés des joueurs, notamment leurs revenus du patrimoine (placement, immobilier, etc). Ils minimisent donc certainement la réalité.

*SMIC net annuel en janvier 2011 : environ 13 164 €

Les revenus des patrons d'entreprises du CAC 40 les mieux rémunérés			
	Société	Revenus annuels	
		en milliers d'euros	en année de SMIC*
M. Rollier	Michelin	4 500	349
F. Riboud	Danone	4 392	341
B. Arnault	LVMH	3 928	305
J-P. Agon	L'Oréal	3 780	293
C. Viehbacher	Sanofi-Aventis	3 600	279
G. Mestrallet	GDF-Suez	3 109	241
C. de Margerie	Total	3 008	234
H. de Castries	Axa	2 994	232
F-H. Pinault	PPR	2 663	207
B. Potier	Air liquide	2 650	206

Salaires fixes, variables et/ou exceptionnels en milliers d'euros, hors stocks-options, actions gratuites, dividendes et avantages annexes.

Sources : Equipe magazine 2011, Les Echos 2010, Observatoire des inégalités 2012

Exercices

1. Dans le document sur « Les revenus des sportifs en France », précisez quels sont les revenus comptabilisés ?
2. Rappelez la différence entre les revenus d'activité et les revenus du patrimoine.
3. Faites une phrase pour Franck Ribéry avec les deux chiffres qui le concernent.
4. Dans le tableau sur « les revenus des patrons d'entreprise du CAC 40 les mieux rémunérés », quels sont les revenus mentionnés ?
5. Certaines rémunérations ne sont pas comptabilisées. Savez-vous à quoi correspondent ces autres rémunérations ?



1 - Une distinction à faire entre les « très hauts salaires » et les « très hauts revenus »

Document 2 : Les « très hauts salaires », en 2007

	Salaire brut moyen (euros)	Âge moyen	Part (%)
Dirigeants	225 340	52	25,3
Cadres d'état-major	238 674	50	14,0
Cadres des fonctions financières	244 878	45	14,9
dont métiers de la banque	289 913	43	5,8
Fonction commerciale	181 257	47	10,2
Fonction technique	180 230	48	12,7
Divers cadres	195 349	49	17,5
Sportifs de haut niveau	444 955	31	0,8
Autres	210 446	47	3,1

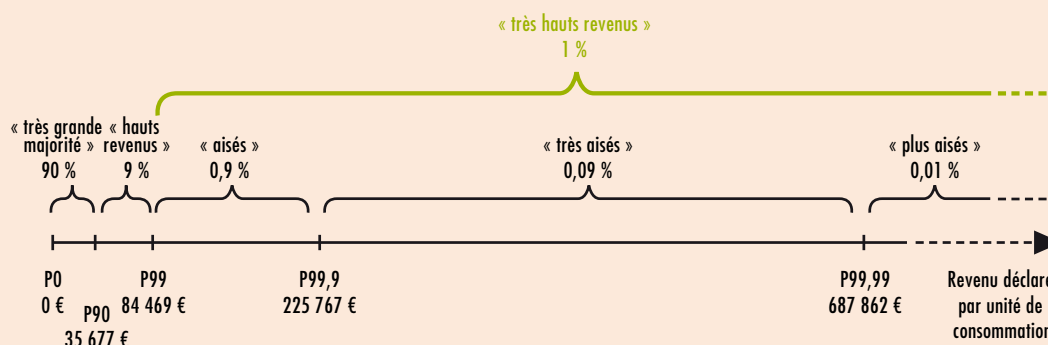
Sources : INSEE, DADS exhaustif

Exercices

1. Rappeler la différence entre une activité salariée et une profession libérale.
2. Quels sont les salariés les plus rémunérés. Quels sont, pour ces catégories, leurs âges ? Pouvez-vous expliquer ces âges ?
3. Quels sont les plus hauts revenus pour les non-salariés ?
4. Reprendre le tableau sur « les revenus des sportifs en France » et justifier la différence entre les salaires des sportifs de haut niveau et leurs revenus annuels (Les revenus des sportifs de haut niveau ont peu augmenté depuis 2007, c'est pourquoi nous pourrions comparer les données des deux tableaux même si elles ne sont pas sur les mêmes périodes).

2 - Observation de la population des hauts revenus (salariés et non salariés confondus)

Document 3 : Échelle des revenus déclarés par unité de consommation en 2007



Source : INSEE, *Le revenu et le patrimoine des ménages, 2010*



Document 4 : Les très hauts revenus : une population hétérogène

La notion de hauts revenus ne permet pas de rendre compte de la très grande diversité observée au sein du dernier décile. Il n'existe, en effet, pas une mais plusieurs populations de hauts revenus. À titre d'exemple, déclarer un revenu net mensuel de 3 850 euros « suffit » pour faire partie du groupe des hauts revenus alors qu'il faut déclarer plus de 1,5 million d'euros pour entrer dans le cercle très restreint des 0,001 % les plus aisés.

La progression des revenus au sein du dernier décile ne se fait pas à un rythme proportionnel. Entre le 90^e centile et le 95^e centile, les revenus augmentent ainsi de 40 %, contre 70 % pour passer du 95^e au 98^e centile, 600 % pour passer de P98-99 à P99,9-99,99 et 1 600 % pour passer de P99,9-P99,999-100. On observe ainsi une progression des revenus à un rythme exponentiel à mesure que l'on s'élève dans la distribution.

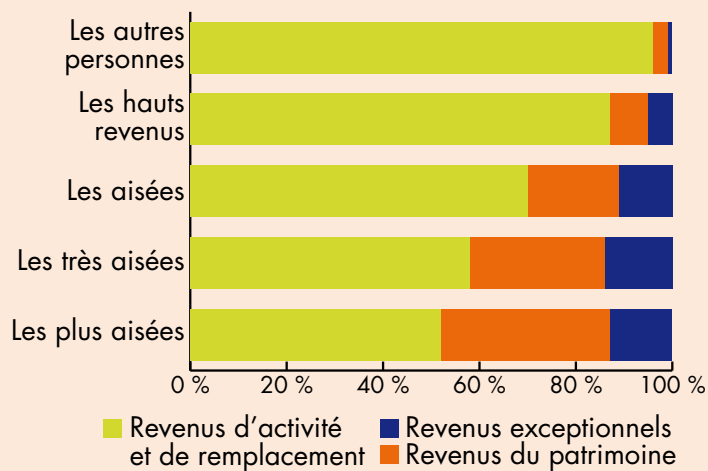
Source : Fiscalité et redistribution en France 1997-2012, IPP

Exercices

1. L'axe des abscisses est intitulé « revenu déclaré par unité de consommation ». Précisez le sens de cette expression.
2. Qu'est-ce que le « P 90 » ? Faites une phrase.
3. A l'aide des deux documents, que concluez-vous sur les différences de revenus parmi les « très hauts revenus » ?

3 - Composition des revenus totaux des personnes « les plus aisées »

Document 5 : Composition des revenus totaux de chaque classe (voir document 3 pour les catégories)



Source : DGFIP, exhaustif fiscal 2007, calculs INSEE

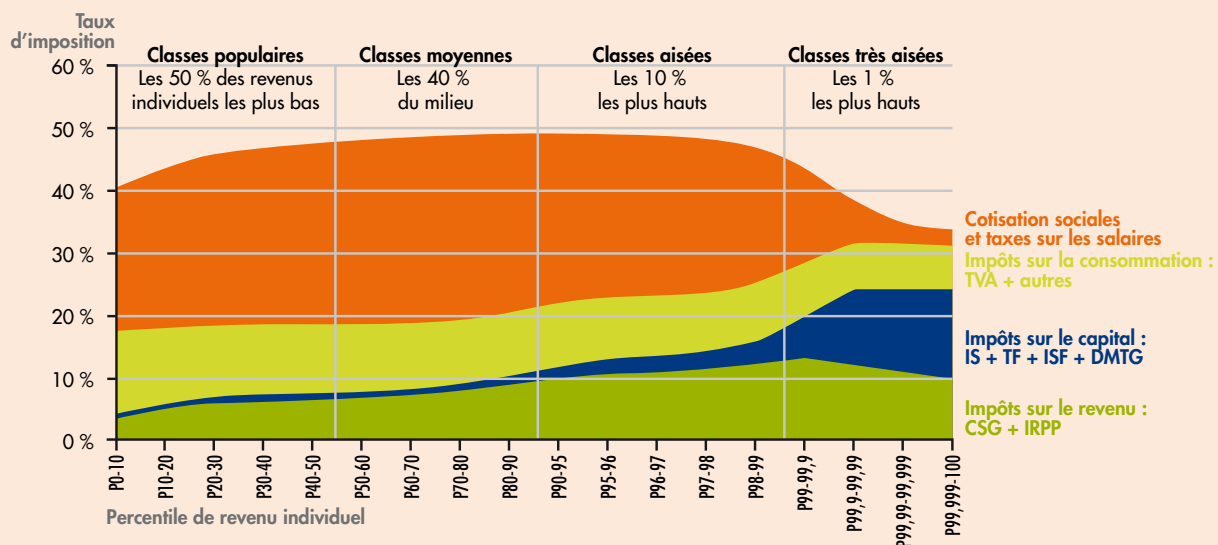
Exercices

1. Quelle est la catégorie de revenus la plus importante chez les « autres personnes ». Précisez ce que sont ces revenus.
2. Quelles sont les sources de revenus des personnes dites « très aisées » ?
3. Quelles sont les sources de revenus des personnes dites « les plus aisées » ?
4. Quelle conclusion pouvez-vous donner ? Vous n'hésitez pas à redéfinir ce que sont les revenus du patrimoine, les revenus exceptionnels et aussi pour être rigoureux, vous rappellerez la définition du patrimoine.



4 - La fiscalité des personnes du dernier décile D 9

Document 6 : Décomposition par impôts



Source : « Pour une révolution fiscale », Landais, Piketty et Saez

Exercices

1. En combien de catégories est décomposée la population du tableau ?
2. Quel est le décile, le plus imposé en pourcentage de son revenu ? Pour ce décile, quels sont les impôts les plus importants ?
3. Pour les « très aisés », que peut-il être observé dans la répartition des impôts ?



Débat

Le nouveau gouvernement propose dans son projet de loi de finance rectificative de modifier les barèmes d'imposition des revenus des personnes « les plus aisées ». A l'aide des documents ci-dessus et des quatre documents qui suivent et, bien sûr, de votre propre opinion, développez une argumentation qui montrera les conséquences de ces réformes.

Document 7 : Barème d'imposition 2013

Montant des revenus	Taux de l'impôt
Jusqu'à 5 963 €	0 %
De 5 964 € à 11 896 €	5,5 %
De 11 897 € à 26 420 €	14 %
De 26 421 € à 70 830 €	30 %
De 70 831 € à 150 000 €	41 %
Au delà de 150 000 €	45 %

Au-delà du barème, **la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus**, votée en 2011, est maintenue. Elle est de 3 % pour la tranche de revenus comprise entre 250 000 et 500 000 euros (célibataire) ou bien entre 500 000 et 1 million d'euros (pour une imposition commune du couple). La fraction du revenu excédant les 500 000 euros (ou 1 million d'euros pour un couple) est taxée à 4 %.

Source : Ministère des Finances

Document 8 : Le Conseil constitutionnel censure la taxe à 75 %

Le Conseil constitutionnel a censuré, samedi 29 décembre, l'impôt de 75 % sur la tranche des revenus supérieurs à un million d'euros, une des mesures les plus emblématiques du président François Hollande durant la campagne présidentielle.

Saisi le 20 décembre par le groupe UMP de l'Assemblée, le Conseil constitutionnel a en effet jugé que cette disposition frappait les foyers fiscaux de façon inégale suivant la répartition des revenus entre les deux conjoints (*). Garants de la constitutionnalité des lois, les Sages n'ont donc pas visé le principe de la taxe, mais bien son mécanisme de calcul. La taxation est en effet « assise sur les revenus de chaque personne physique » alors que l'impôt sur le revenu est prélevé « par foyer ». En conséquence, il a jugé qu'il y avait là « méconnaissance de l'égalité devant les charges publiques », selon le communiqué.

Avec cette taxation, un ménage, dont chaque membre percevrait un revenu de 900 000 euros, se trouverait exempté, tandis qu'un autre, dont un seul membre gagnerait 1,2 million d'euros et l'autre rien, devrait l'acquitter, ce qui constituerait à l'évidence une « rupture d'égalité au regard de la faculté contributive », a-t-on expliqué, à titre d'exemple, au Conseil.

La taxe exceptionnelle de 75 %, appelée « contribution exceptionnelle de solidarité », devait s'appliquer pendant deux ans aux revenus d'activité excédant 1 million d'euros. Plus symbolique que fiscalement efficace, elle devait toucher environ 1 500 personnes qui devaient acquitter en moyenne 140 000 euros à ce titre. Elle constituait cependant un marqueur fort de la présidence de François Hollande. (...)

(*) NDLR : Le Conseil a mis en exergue le fait que cette contribution, telle qu'elle est prévue, est assise « sur les revenus de chaque personne physique » alors que l'impôt sur le revenu pesant sur les mêmes revenus est prélevé « par foyer ». Ce qui entraînait une inégalité de traitement selon les foyers.

Source : Le Monde.fr, 29 décembre 2012



Document 9 : Pourquoi Depardieu a pu payer 85 % de ses revenus en impôts en 2012

L'acteur affirme consacrer 85 % de ses revenus à payer ses impôts. C'est possible, uniquement en 2012. A condition de disposer de revenus relativement faibles en regard du patrimoine.

Gérard Depardieu a-t-il pu être contraint de verser au fisc l'équivalent de 85 % de ses revenus ? L'acteur-businessman, qui veut prendre la nationalité belge et renvoyer son passeport français, l'affirme. Une telle proportion peut surprendre. En tous cas, consacrer 85 % de ses revenus à payer l'ISF, l'impôt sur le revenu, et la CSG est possible en 2012. Le gouvernement Ayrault a en effet institué pour 2012 un « rattrapage » de l'ISF, afin que celui-ci retrouve dès cette année son niveau d'avant la réforme voulue par Nicolas Sarkozy.

Source : La Tribune, 17 décembre 2012

Document 10 : Sauvons l'ISF-PME : une arme anti-chômage !

LE CERCLE. Alors qu'une réforme de l'ISF est en cours, le gouvernement socialiste songerait à remettre en cause l'« ISF-PME ». Cela constituerait une erreur économique grave, au moment même où nos petites entreprises font face à d'importantes difficultés de financement. (Auteur : JM Fourgous).

Dans ce contexte de morosité économique, l'ISF-PME doit au contraire être conservé, voire élargi ! Non seulement parce que nos entreprises ont besoin d'un cadre fiscal stable, mais aussi parce que c'est une mesure qui a fait ses preuves et qui rapporte bien plus de richesses à l'État qu'il ne lui coûte de recettes fiscales.

En effet, en permettant à un ménage de réduire son impôt sur la fortune, en contrepartie d'un investissement dans une petite entreprise, l'ISF-PME est un outil incitatif qui oriente l'épargne des Français les plus riches vers nos entreprises qui en ont le plus besoin. Il permet aux « gros d'aider les petits », en faisant de leurs capitaux une épargne fertile directement mise au service de l'économie réelle. Aujourd'hui, 92 400 ménages en bénéficient et investissent plus de 1,1 milliard d'euros par an dans nos PME, le poumon de nos emplois.

Ex-Président du groupe d'études sur les PME à l'Assemblée nationale, et initiateur de cette mesure, je sais à quel point ce dispositif fiscal est vital pour notre économie ! Depuis sa création, l'ISF-PME est ainsi devenue une source indispensable de financement pour nos entrepreneurs, qui ont grandement besoin de capitaux pour investir et créer des emplois.

Nos voisins anglais l'ont bien compris. Avec l'EIS («Enterprise Investment Scheme»), les ménages peuvent obtenir une réduction d'impôt de 30 % de l'investissement réalisé dans une PME avec des fléchages plus rigoureux (l'entreprise doit comporter un risque et ne pas dépasser 50 salariés) et des plafonds bien plus élevés (1 million de livres contre 45 000 euros en France...). Résultat : une réelle incitation à investir dans les PME les plus dynamiques et l'émergence d'un écosystème favorable à la création d'entreprise. Cela explique sûrement pourquoi chaque année, les entreprises créatrices d'au moins un emploi sont deux fois plus nombreuses au Royaume-Uni qu'en France. Cela montre surtout que l'ISF-PME est un outil à conserver, voire à élargir, tant pour lutter contre la sous-capitalisation de nos entreprises que pour aider à l'amorçage et au développement de nos PME dont la France a tant besoin.

Source : Les échos, 11 septembre 2012

